



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social

d'administration OFB

FORMATION SPECIALISEE

- Mardi 24 octobre 2023 -

La Formation Spécialisée (FS) du Comité social d'administration (CSA) est présidée par le Directeur général de l'OFB, Olivier THIBAUT. Après avoir vérifié que le quorum est réuni, la présidence ouvre la réunion. (9h45). Fin de séance 18h20.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont présentés pour information ou pour avis (= *Point soumis aux votes des RP siégeant à la FS CSA*).

Rappel! Conformément au Règlement intérieur du Comité social d'administration et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail - Décision N°2023-DG-27 en date du 5 juillet 2023 - *article 26 (suites données)*

Dans un délai d'un mois après chaque réunion, l'administration porte à la connaissance de l'ensemble de la communauté de travail, par tout moyen approprié, les projets élaborés et les avis émis par le comité et la formation spécialisée.

Ce relevé peut être affiché dans les implantations afin que chacun des personnels de l'établissement puisse en prendre connaissance.



ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès-verbaux des formations spécialisées du CSA du 9 juin 2023 et du 6 juillet 2023 (pour avis)
2. Programme des visites de site (pour avis)
3. Etat des lieux du réseau de prévention (pour information)
4. Présentation des interventions de la psychologue du travail (pour information) [sous réserve]
5. Rapport de la délégation d'enquête au sein de la direction de la recherche et de l'appui scientifique – Bauges (pour information) [sous réserve]
6. Rapports des visites de site de Pérols, de Vincennes et du parc naturel marin d'Opale (pour information) [sous réserve]
7. Méthodologie des visites de site (pour information)
8. Tableau de suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles depuis la formation spécialisée du CSA du 6 juillet (pour information)
9. Bilan des techniques d'interventions police 2020 à 2022 (pour information)
10. Nouvelle fiche réflexe : maladie de Lyme (pour information)
11. Tableaux de suivi des préconisations suite aux rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail, des délégations d'enquête et des visites de site (pour information)
12. Point concernant le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (pour information)
13. Suivi des registres santé et sécurité au travail depuis le 6 juillet 2023 (pour information)
14. Tableau de suivi des avis (pour information)
15. Questions diverses

1- Adoption des Procès-verbaux des Formations spécialisées du 09/06/23 et 06/07/23 (pour avis).

09 juin 2023 - (FS CSA - réunion exceptionnelle suite à un accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves) en lien avec le Point 5 – Rapport de la délégation d'enquête au sein de la DRAS – Massif des Bauges – Accident personnel OFB - Chute de hauteur.

Préconisations et recommandations majeures de la délégation d'enquête (accident grave dans le massif des Bauges) :

- Travailler sur une Instruction spécifique au travail en montagne
- Formation des agents évoluant en secteur montagnard
- S'assurer que tous les agents sont formés aux premiers secours (Proposition UNSA-Ecologie : Sensibilisation aux gestes qui sauvent = GQS ou Prévention et secours civique de niveau 1 = PSC1 ou sauveteur secouriste au travail avec MAC (maintien des acquis de compétences) SST = SST en fonction du poste occupé dans l'établissement)

- Élaborer une fiche réflexe décrivant les différents processus à enclencher à la suite d'un accident grave
- Améliorer les moyens de communication (Zones blanches)

L'Unsa-Ecologie rappelle en séance que conformément à l'article 31 du RI, les membres composant les délégations d'enquête doivent suivre une formation spécifique.

Les deux membres représentants du personnel désignés pour participer à la délégation d'enquête, devront avoir suivi l'intégralité d'une formation spécifique mise en œuvre par l'établissement.

06 juillet 2023 – (FS CSA – réunion ordinaire au nombre de 3 par an)



Résultats des avis : favorables à l'unanimité.

Pour information : Les Procès-verbaux des CSA seront publiés sur l'intranet de l'établissement.

2- Programme annuelle des visites de sites (pour avis):

- Rapport de visite de site de Pérols à terminer et présenté à la prochaine séance FS CSA (Début 2024)
- Rapport des visites (après la visite de septembre 2023, une nouvelle visite est programmée pour 2024, dans les nouveaux locaux temporaires) une visite de vérification des sites de Brest à terminer et présenter à la prochaine séance FS CSA (Début 2024)
- Visite de site du Service connaissance, laboratoire d'hydrobiologie de la DR « Bourgogne et Franche-Comté » (à programmer début 2024)



Et

- Visite de site du Parc naturel marin d'Arcachon - Si les 3 précédentes visites de sites sont réalisées alors courant 2024 sinon, programmation en 2025.

➡ La programmation annuelle des visites de site sera de nouveau à l'ODJ de la prochaine instance FS CSA 2024.



Résultats des avis : favorables à l'unanimité.

3 – Etat des lieux du réseau de prévention (pour information)

Une cartographie du réseau des CP et CSST de l'OFB (PWT) est présentée par le CPN* rattaché à la DRH et tête du réseau de prévention. Celle-ci décline par région les implantations de l'établissement et les CP et CSST existants mais aussi une projection sur le réseau des CP/AP* prévu par la nouvelle note de service relative au réseau de prévention N°2023-DG-02 en date du 10 juillet 2023 présentée lors de de la FS CSA du 06 juillet 2023.

L'appel à candidature au sein de l'OFB : rejoindre le réseau des Conseillers et Assistants de Prévention (CP et AP) – Missions des CP et AP – Organisation et cadrage de la mission (Formation, lettre de cadrage) a été lancée le 10 octobre et prendra fin le 15 novembre 2023.

Rappel : Les AP vont remplacer les CSST (Correspondant santé sécurité au travail). Ils seront nommés, formés et auront une lettre de cadrage qui va définir comme pour les CP – Le périmètre d'intervention, les missions attribuées, la quotité de temps accordée, les moyens matériels dont il dispose à cet effet, le champ de compétence de l'agent et les formations initiales et continues envisagées.

* CPN : Conseiller de prévention national. AP : Assistant de prévention. CP : Conseiller de prévention

7 – Méthodologie des visites de sites (pour information) :

Une méthodologie pour les visites de sites est présentée en séance par le conseiller de prévention national.

Elle a été rédigée par la CPN en lien avec le service QVT. Elle a déjà été mise en application lors de la visite des sites de Brest fin septembre 2023. (Suite incendie).

Ce kit servira de trame pour les visites de sites et la rédaction des rapports. *(Rapports qui doivent être rédigés par les membres représentants du personnel et doivent inclure des préconisations/recommandations présentées en séance des FS CSA)*



8 – Tableaux de suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles depuis la dernière Formation spécialisée :

Le tableau qui nous est présenté a pris en compte les remarques formulées par l'UNSA-Ecologie lors de la séance du 06 juillet 2023 et une nouvelle colonne a été ajoutée précisant les tranches d'âge.

Le risque de chute de hauteur et de plein pied (Chute/glissade) est le plus important l'OFB.

Un bilan détaillé des accidents du travail et des maladies professionnelles depuis 2021 à 2023 sera présenté lors d'une prochaine séance. Très important afin de mettre à jour le DUERP (Maîtrise du risque).

9 – Bilan des techniques d'intervention police 2020 à 2022 (pour information).

Le responsable national du réseau TIP (techniques d'intervention police) nous présente un bilan pluriannuel 2020-2022 des techniques d'intervention police à partir des fiches de signalement TIP renseignées et remontées. *(Ndlr : Importance signalée de faire remonter les incidents ou accidents en missions afin d'alimenter le réseau des instructeurs TIP et permettre une adaptation des formations en rapport aux conflits d'usages).*

Sur un total de 77 fiches de signalement TIP *(En 2020 très peu de fiches TIP remontées donc non représentatives mais comptabilisées dans la présentation).*

Présentation de la :

- Répartition mensuelle des fiches 2021 et 2022
- Répartition des fiches par région
- Répartition des fiches par nombre d'intervenant
- Répartition par thématique en % par type de mission
- Répartition Jour/nuit
- Répartition par techniques utilisées pour la résolution des conflits en %



Une présentation annuelle est dorénavant prévue.

10 – Nouvelle fiche réflexe : Maladie de Lyme (pour information)

Celle-ci était nécessaire et indispensable afin d'harmoniser la remontée des personnels piqués par une tique lors d'une mission.

Les tiques sont responsables de la transmission de maladies infectieuses qui peuvent affecter les animaux et les Hommes. En France, la principale maladie transmise est la maladie de Lyme. Tous les agents, et notamment ceux évoluant dans le milieu naturel, peuvent être concernés.

Sommaire :

- I. Comment les tiques transmettent-elles la maladie ?
- II. La maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme
- III. Comment se protéger ?
- IV. Que faire en cas de piqûre de tique ?
- V. La maladie de Lyme peut-elle être reconnue comme maladie professionnelle ? Elle sera mise en ligne sur l'intranet de l'établissement



Où la trouver : Vie professionnelle – Qualité de vie au travail – La prévention des risques professionnels – Les fiches réflexes

Important : Cette fiche détaillée clarifie la procédure à engager concernant les éventuelles déclarations d'accidents de service ou de maladie professionnelles.

Une autre fiche réflexe est en cours de rédaction et concerne les différences entre accident de travail (AT), accident de service (AS), maladie professionnelle (MP), accident de trajet mais aussi CLM, CLD, CGM. (Congés longue maladie, longue durée, grave maladie).

13 – Suivi des registres santé et sécurité au travail depuis le 6 juillet 2023.

Pas de nouvelles mentions présentées en séance.

Pour rappel : Conformément Article 3-2, modifié par Décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 - art. 103 Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 = AP et CP. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

📅 Dates prévisionnelles séances FS CSA ordinaires : mardi 19 mars 2024, mardi 02 juillet 2024 et mardi 19 novembre 2024

[Vos représentants Unsa-Ecologie à la fs : Laurent Wattelet et Xavier Saint-Léger.](#)

POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une table police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2023
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)



[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)